



AVIS AU PUBLIC


Il est porté à la connaissance du public que la délibération du Comité syndical du 17 novembre 2025, transmise en date du 24 février 2026, portant **modification des tarifs de location pour les clubs de tennis des trois communes-membres** a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures le 15 avril 2026, référence FC05-2026-A085.

Erpeldange-sur-Sûre, le 15 avril 2026

Pour le Bureau du SIT,

Le Président,

le secrétaire,


Claude Gleis


René Liltz